

les papas restent sous pression

A part quelques femmes socialistes alémaniques, plus personne au Conseil national ne s'oppose à instaurer l'autorité conjointe comme règle de base pour les parents divorcés. Les parlementaires de la Chambre basse ont accepté hier cette solution, qui corrige la situation actuelle en général favorable à la mère. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département de l'intérieur, a abondé dans ce sens, voulant faire avancer cette année encore ce qu'elle appelle la «responsabilité parentale commune».

Du côté des pères, cette décision était attendue depuis 2004, date d'une initiative parlementaire du conseiller national Reto Wehrli (PDC/SZ). L'année dernière, alors que le projet était prêt dans les tiroirs d'Eveline Widmer-Schlumpf, l'arrivée de Simonetta Sommaruga à la tête du Département de justice et police avait soudain bloqué le dossier. Les socialistes voulaient y lier la question des contributions d'entretien. Ce deuxième volet sera traité séparément plus tard.

Hier, la satisfaction des pères demeurait pourtant mesurée. Le Neuchâtelois Patrick Robinson, délégué de la Coordination romande des organisations paternelles, estimait que des points n'étaient pas assez clairs dans le texte proposé hier par la Commission des affaires juridiques du Conseil national: «Nous n'avons pas la certitude que cette responsabilité conjointe s'applique aux couples non mariés. Si ce n'est pas le cas, nous ne pouvons l'accepter. » Christian Lüscher (PRD/GE), rapporteur de la commission, n'a pas apporté de réponse: «Cette question doit faire l'objet d'une nouvelle appréciation. »

Les pères restent donc méfiants, à l'instar de Nicolas Arnaud, président du Mouvement vaudois de la condition paternelle: «Nous craignons aussi la fixation de critères de déchéance de l'autorité parentale, par exemple pour la raison d'un divorce difficile. C'est pourquoi il faut instaurer une médiation obligatoire et rapide en cas de conflits. »

Les points de divergence sont loin d'être réglés sur ce terrain très conflictuel. Les mouvements de défense de la condition paternelle veulent aussi intervenir sur le plan pénal. Ils ont actionné le conseiller national Hugues Hiltbold (PRD/GE), qui a déposé une initiative pour corriger une inégalité de traitement. «Aujourd'hui, explique Patrick Robinson, les parents gardiens qui refusent de confier leurs enfants aux parents non gardiens ne sont pas poursuivis. Par contre ceux qui ne rendent pas l'enfant au terme de leur droit de visite sont poursuivis. »

Le chemin vers l'harmonie est encore semé d'embûches. Ou de pavés. Comme l'a relevé avec humour Simonetta Sommaruga: «Avec tous les pavés que j'ai reçus des mouvements de défense de la condition paternelle, je pourrais faire une place de jeu. »